

PROCÈS - VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du vendredi 05 juin 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10h30

Présents : Madame NOSLIER Sandrine, MM POUZOL Thierry, ADOUE Daniel, DUPUY Dominique.

Absents Excusés : Mesdames RAZANADRAIBE Yolande, GRANGIER Agnès et Monsieur ORTEGA Christian,

Après lecture de la liste des Conseillers présents, Mme Noslier Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Procès - Verbal de la réunion du 28/04/2026. Pas de remarque particulière

➤ **1er point de l'ordre du jour : Protection sociale complémentaire : Débat obligatoire après renouvellement de l'Assemblée délibérante.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L827-12 du code général de la fonction publique territoriale, dans les six mois suivant leur renouvellement général, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Monsieur Le Maire rappelle ce qu'est la protection sociale complémentaire et quelles sont les modalités actuelles de participation ainsi que les garanties proposées aux agents.

Monsieur Le Maire précise que la réforme de la protection sociale complémentaire est en cours et que les modalités de participation devront évoluer au plus tard à partir de l'année 2029.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : De prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

Adopté à l'unanimité des membres présents

➤ **2ème point de l'ordre du jour : Présentation du devis étude hydrogéologique pour la création du cimetière communal.**

Dans le cadre du projet de création d'un cimetière communal, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer une étude hydrogéologique du terrain permettant de caractériser le contexte géologique et hydrogéologique local.

Un devis a été établi par la société PIVAT-COURTIEU Associés (Assistance et conseil en environnement et gestion de l'eau)

Monsieur le Maire précise que la commune peut sélectionner les prestations figurant au devis au cas par cas, sans obligation de valider l'ensemble de la proposition.

Il donne lecture du devis global proposé par la société PIVAT-COURTIEU Associés, qui se décompose comme suit et dont le montant total n'est indiqué qu'à titre provisoire pour l'Etape 1 et sera rajusté selon les « options choisies »

Libellé	TVA	Montant En € HT
Etape 1 : Etude hydrogéologique	20%	3 100.00 €
Document d'urbanisme		
<u>Art 128</u> - Examen de la conformité	20%	500.00 €
Au document d'urbanisme		
<u>Art 129</u> – Assistance pour la mise	20%	1 000.00 €
En conformité du document		
D'urbanisme		
Examen des conditions de raccordement	20%	330.00 €
Aux réseaux		
Programme d'opération et assistance		
Administrative à la dévolution des	20%	4 500.00 €
Travaux		

Prix unitaires		
Art 061 -Prix horaire par intervenant	20%	100.00 €
Art 062 -Prix journalier par intervenant	20%	640.00 €
Art 059 -Réunion avec des tiers, sans Préparation particulière et sans Rédaction de compte-rendu	20%	400.00 €
Art 058 -Réunion avec des tiers, inclus Préparation de la réunion et rédaction du Compte-rendu.	20%	900.00€
Total HT Etape 1		3100.00 €
TVA 20.00% Etape 1		620.00 €
Total TTC Etape 1		3720.00 €

**Après en avoir dûment délibéré,
Le Conseil Municipal de la commune de CASTERA-VIGNOLES décide :**

- **D'ACCEPTER** le devis la société PIVAT-COURTIEU Associés, selon les conditions suivantes :

Libellé	TVA	Montant en € HT
Etape 1 : Etude hydrogéologique	20%	3 100.00 €
Document d'urbanisme		
<u>Art 128</u> - Examen de la conformité Au document d'urbanisme	20%	500.00 €
<u>Art 129</u> – Assistance pour la mise En conformité du document D'urbanisme	20%	1 000.00 €
Total HT		4600.00 €
TVA 20.00%		920.00 €
Total TTC		5520.00 €

- **DIT** que la dépense correspondante sera prélevée sur les fonds de la commune.

- **PREVOIT** la dépense correspondante au Budget principal 2026
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **3ème point de l'ordre du jour : Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Vu le code électoral, notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de CASTERA-VIGNOLES est fixé à UN délégué et TROIS suppléants ;

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

A l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

Délégué titulaire :

M. POUZOL Thierry élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Délégués suppléants :

M. ADOUE Daniel élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme NOSLIER Sandrine élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. DUPUY Dominique élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Après en avoir dûment délibéré, Le Conseil Municipal de la commune de CASTERA-VIGNOLES décide :

- **PREND ACTE** de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.
- **DIT** qu'un procès-verbal sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

➤ Questions diverses

- 📅 Choix de la date concernant le repas communal : Le Conseil a décidé le 12 juillet à midi. Le traiteur retenu sera « Rôtisserie de la Save ». Le Menu sera :

-  Salade de chèvre chaud
-  1/4 de poulet avec pommes de terre persillées.
-  fromage : Brie et Saint Nectère
-  Coupe caramel beurre salé
-  Pain

➤ L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la séance à 12h00

Le Secrétaire de Séance

Sandrine NOSLIER

Le Maire

Thierry POUZOL